

## FICHE DE (RE)INSCRIPTION 2<sup>ème</sup> année

### ELEVE

NOM ..... PRENOM .....

Né(e) le ..... à ..... Département .....

Ou Pays étranger ..... Nationalité .....

☎ Portable de l'étudiant ..... @ Courriel de l'étudiant .....

### INSCRIPTION POUR 2021/2022

<input type="checkbox"/> 3/2 <input type="checkbox"/> 5/2 <input type="checkbox"/> BCPST <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> ECE <input type="checkbox"/> MP* Selon la décision du conseil de classe du 2 <sup>ème</sup> semestre.	⇒	<u>Langues vivantes</u> LV1 ..... LV2 .....	⇒	<u>Pour les MP/MP* :</u> <input type="checkbox"/> Option SI <input type="checkbox"/> Option Info <input type="checkbox"/> Aucune > Doit être identique à l'option choisie en MPSI (semestre 2).	⇒	<u>Restauration</u> <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne externé ①
---	---	---	---	--	---	---

Si vous souhaitez faire une demande d'admission à l'internat en 2<sup>ème</sup> année, veuillez l'adresser à M. Farcé et joindre une copie du dernier avis d'imposition. L'internat est réservé en priorité aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année, aucune place ne peut vous être garantie : nous vous invitons donc à prévoir une autre solution de logement.

> **Avez-vous fait une demande de bourse pour l'année 2021/2022 ?**     Oui     Non  
 (Si oui, vous devez déposer votre notification provisoire de bourse au secrétariat CPGE dès que possible).

### RESPONSABLES LEGAUX

NOM : ..... PRENOM : .....

Lien avec l'élève : Père  Mère  Autre cas  Précisez : .....

Profession : ..... Situation : En activité  Sans emploi  Retraité(e)

Adresse : .....

☎ domicile : ..... ☎ portable : ..... ☎ travail : .....

Courriel : .....@.....

NOM : ..... PRENOM : .....

Lien avec l'élève : Père  Mère  Autre cas  Précisez : .....

Profession : ..... Situation : En activité  Sans emploi  Retraité(e)

Adresse : .....

☎ domicile : ..... ☎ portable : ..... ☎ travail : .....

Courriel : .....@.....

① Le statut d'interne-externé permet à l'étudiant(e) de prendre tous ses repas au lycée (y compris le petit-déjeuner). Il/elle bénéficie des mêmes prestations que les internes, hormis l'hébergement.